

Pôle Lagarde :

tout va bien, on vous tiendra au courant... après les décisions!

Le 29 avril dernier, les fédérations rencontraient à sa demande, le cabinet de Mme Lagarde ainsi que le nouveau secrétaire général, M.Lamiot. Nous étions donc en attente d'annonces concernant la RGPP et sa déclinaison au le ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi. A notre grande surprise, cette réunion était vide de tout contenu. Nous n'avons eu communication que de 2 infos : la confirmation que nos interlocuteurs chargés de la RGPP, étaient bien M. Lamiot et Rouquette pour le secrétariat général, Le Pape et Riché pour le cabinet et l'annonce de 2 réunions internes à l'administration à des dates non connues, l'une sur la centrale, l'autre sur les services déconcentrés et de la tenue après coup d'un réunion de concertation avec les fédés.

SUD et sa fédération Solidaires « Finances » ont insisté sur les missions et périmètres des directions impactées, sur la gestion et le maintien des acquis des personnels touchés.

Création de la DGEE (direction générale des entreprises et de l'emploi)

La nouvelle direction, DGEE (direction générale des entreprises et de l'emploi) regroupe l'ancienne DGE, la direction du Commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DECASPL) et la direction du tourisme. Nous demandons des précisions sur les contours (annonces de mai ?) par rapport à la Direction générale du Trésor et de la Politique économique ainsi que sur l' « articulation » avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle : quel partage de périmètre voire quel redécoupage de missions et pertes de services en cas de doublons ? Après le départ du réseau des DRIRE, celui des aides à l'innovation vers OSEO, celui du SESSI vers l'INSEE, nous avons souligné la lassitude des agents quant aux restructurations permanentes, le manque de visibilité quant aux missions fusionnées et l'inquiétude tant sur l'avenir que sur les méthodes de gestion des personnels, le tout nécessitant des réponses rapides.

Fusion du SESSI avec l'INSEE : les missions statistiques sont fusionnées avec l'INSEE alors que la sous-direction « Etudes et diffusion » reste semble-t-il à la DGE. Pour cette dernière, on parle de rapprochement avec un service similaire à la DECASPL et au Tourisme mais rien n'est confirmé. Questions : quid des fonctions logistiques, RH... ? dans le cadre de la fusion, la partie statistique du SESSI restera-t-elle comme entité en tant que pôle identifié ou bien allons-nous vers une fusion-absorption par la direction régionale de Basse-Normandie avec la partie statistique parisienne rattachée à INSEE Malakoff ? Pour nous, il est de toute première nécessité de ne pas toucher à l'outil SESSI, au moment où nous devons mener à bien le changement de nomenclature, le saut dans Resane et dans une interrogation annuelle renouvelée en branche à l'horizon 2009. On ne peut se permettre ni bricolage ni dissolution dans l'INSEE si l'on veut faire face à nos obligations et contraintes diverses (IPI, ICOM, demandes européennes, nationales, ministérielles...) De plus, il nous semble que la vision qui a présidé au découpage « études » d'un côté, « production » de l'autre ignore les interactions importantes entre les 2 et la difficultés d'établir une frontière entre la mise en valeur, l'exploitation immédiate des chiffres de production et des études plus généralistes. Pour ce qui est du statut et des acquis des agents du SESSI, dès maintenant nous revendiquons leur maintien et l'extension de l'alignement des primes des B et C Insee sur celles de centrale. Nous n'accepterons pas de primes en sifflet !

L'INSEE voit la création d'une haute autorité chargée de « garantir son indépendance ». Outre la création d'une énième structure de ce type à des fins évidentes de communication, cela pose le problème des relations avec le CNIS, et de la qualité des personnes qui en auront la charge. Par ailleurs, il est fortement question de mutualisation des fonctions supports sans qu'on ait plus de détails.

La CCRF voit une partie de ses missions partir vers une haute autorité chargée de la Concurrence avec le Conseil du même nom. Par ailleurs, se profile un problème d'articulation entre la direction générale, le pôle régional et le département puisque au sein de celui-ci doit perdurer un pôle sécurité alimentaire dont les contours sont flous mais où les agents de la CCRF risquent d'être minoritaires par rapport aux vétérinaires dépendant de l'agriculture..

Quant aux **DRIRE**, passées en grande partie au MEEDAT, toujours le flou sur la gestion des personnels : ça ne fait jamais qu'un an, qu'ils attendent !!!